

RÉPUBLIQUE • FRANÇAISE

Diplôme d'établissement Religions, Laïcité, Sociétés

Livret de l'étudiant

2025/2026

irel.ephe.psl.eu

SCIENCES
PO
LILLE.

IREL 

Institut d'étude des religions et de la laïcité



École Pratique
des Hautes Études

PSL 

1. Présentation de la formation

Une formation diplômante de 135 heures réparties sur deux journées par mois en moyenne, des séances en soirée, un séminaire de 3 jours dans les Hauts-de-France incluant une visite de lieux de culte.

Des connaissances fondamentales sur les traditions religieuses et l'apport de praticiens exerçant dans le domaine de la gestion du religieux et de la laïcité.

À l'exception du séminaire à Lille, les séances de formation sont accessibles en présence et à distance.

Face à la demande croissante d'expertise sur les enjeux de gestion du religieux, l'EPHE-PSL a développé cette formation, conçue et organisée par l'Institut d'étude des religions et de la laïcité (IREL), en partenariat avec Sciences Po Lille. Elle offre des clés pour comprendre les mondes religieux dans la pluralité des différentes traditions et dans la pluralité interne à chacune d'elles, ainsi que le cadre juridique de la laïcité et ses enjeux philosophiques et politiques. Elle est sanctionnée par l'obtention du Diplôme d'établissement Religions, laïcité, sociétés de l'EPHE-PSL.

Objectifs

Vous êtes en poste, en transition professionnelle, ou tout simplement intéressé par ces thématiques et vous souhaitez :

- Acquérir des connaissances et des méthodes pour vous repérer dans la complexité des univers religieux
- Appréhender les interactions entre les religions et la société française contemporaine
- Identifier les politiques publiques par rapport à différentes questions religieuses
- Connaître les dynamiques religieuses à l'échelle d'un territoire régional
- Intégrer le regard de différentes disciplines des sciences humaines et sociales sur l'objet religieux
- Mobiliser vos connaissances sur les religions et la laïcité sous forme synthétique tant à l'oral qu'à l'écrit
- Savoir distinguer l'approche scientifique des phénomènes religieux des approches confessantes

Public

Le Diplôme Religions, Laïcité, Sociétés est susceptible de constituer un atout à valoriser dans de nombreux métiers :

- cadres et dirigeants du secteur privé ou public, des ONG et des associations
- enseignants et formateurs
- métiers de la culture, bibliothécaires, documentalistes, journalistes
- travailleurs sociaux, personnels de santé,
- élus et personnels des collectivités territoriales
- fonctionnaires de police et de l'administration préfectorale, personnels diplomatiques et de la Défense nationale
- professions juridiques
- personnels associatifs ainsi que responsables religieux impliqués dans la gestion des cultes dans le contexte de la laïcité

Ce diplôme d'établissement valide une formation associant des contenus scientifiques (historiques, sociologiques, philosophiques et de sciences politiques) aux apports de professionnels confrontés à la gestion du religieux dans leur pratique. La formation tient compte de l'expérience professionnelle des apprenantes et apprenants et s'adapte aux besoins de chacun.

La formation permet de développer des compétences indispensables pour les professionnels dont l'activité présente ou future est en prise directe ou indirecte avec les faits religieux et la laïcité, dans une perspective socio-éducative, politique, juridique, médicosociale ou culturelle.

Points forts de la formation

- Approche théorique pluridisciplinaire par les sciences humaines et sociales
- Approche nationale et territoriale
- Étude de cas concrets
- Intégration de l'expérience professionnelle des apprenantes et apprenants
- Rencontres privilégiées avec des acteurs de terrain
- Visites de lieux de culte
- Choix de modalité de suivi (présentiel ou distanciel)

2. Inscription

Candidater en ligne sur le site de l'[EPHE-PSL](#)

Deuxième session de candidature : du mardi 8 juillet au jeudi 4 septembre 2025

ATTENTION : le nombre de places est limité

Prérequis

Un diplôme de niveau licence ou équivalent.

Le conseil de formation peut, sur la base de l'expérience professionnelle et/ou des diplômes antérieurs des candidates et candidats, accorder une dérogation et permettre l'inscription aux non-titulaires de ce niveau d'études.

Les dossiers de candidature des futurs apprenantes et apprenants sont soumis au conseil de formation du Diplôme d'établissement Religions, Laïcité, Sociétés (procédure entièrement dématérialisée).

Le dossier de candidature se compose, *a minima*, des pièces suivantes :

- Diplôme / Attestation de réussite
- Passeport ou carte d'identité R/V
- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae

Si votre dossier est recevable, vous serez ensuite convoqué pour un entretien obligatoire avec l'équipe pédagogique en septembre 2025 (résultats d'admission dans la foulée)

Tarifs 2025-2026

- Financement par un tiers (employeur, OPCO ...) : **2 500 euros TTC** par an.
- Autofinancement (sur justificatif de l'absence de prise en charge par un tiers) : **750 euros TTC** par an

N.B. : en tant que stagiaires de la formation professionnelle continue, les inscrits ne sont pas assujettis à la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

Régime d'inscription obligatoire

L'inscription au Diplôme s'effectue uniquement dans le cadre de la formation continue. Les candidates et candidats retenus s'inscrivent sous le statut de stagiaire de la formation continue. Si la formation est financée par un tiers (employeur, OPCO ...), une convention de formation professionnelle est établie avec le financeur. En cas d'autofinancement, un contrat de formation professionnelle continue est signé avec le ou la stagiaire.

3. Programme et organisation pédagogique



Stéphanie Laithier est responsable pédagogique du Diplôme Religions, Laïcité, Sociétés. Elle est responsable d'études et de recherche à l'IREL, EPHE-PSL. Ses domaines d'étude et d'enseignement portent plus spécifiquement sur l'histoire et la sociologie du judaïsme, l'histoire du sionisme et de l'État d'Israël, le conflit israélo-palestinien, le monde juif français, mais aussi l'enseignement des faits religieux.

Le cursus est composé de 3 modules (obligatoires pour l'obtention du diplôme) :

- Module 1 : Religions et société : fondements textuels, institutions et pratiques (70 heures)
- Module 2 : Connaissance de la laïcité et gestion du religieux dans le monde du travail (45 heures)
- Module 3 : Séminaire *Un territoire républicain traversé par les questions religieuses depuis 150 ans* (20 heures)

NB : le module 3 peut être suivi indépendamment d'une inscription au diplôme. Se renseigner directement auprès de Sciences Po Lille.

Module 1 (70h) :

Religions et société : fondements textuels, institutions et pratiques

- L'objet religieux appréhendé par le regard de différentes disciplines (histoire, sciences politiques, philosophie, etc.)
- Histoire et sociologie des religions (judaïsme, christianisme, islam, bouddhisme, hindouisme)
- Gestion de la pluralité inter- et intra-religieuse
- Paysage religieux contemporain

Module 2 (45h) :

Connaissance de la laïcité et gestion du religieux dans le monde du travail

- Enjeux de la laïcité aujourd'hui
- Actualité du droit de la laïcité
- Gestion des faits religieux dans le monde du travail (secteur privé/public)
- Le droit des cultes en France

Module 3 (20h) :

Un territoire républicain traversé par les questions religieuses depuis 150 ans

- Le patronat chrétien, histoire et modernité d'un engagement dans la cité
- Islam et communautés musulmanes, quel rôle pour l'action publique ?
- Quelle place pour les minorités religieuses ?

Séminaire de 3 jours consécutifs au sein de la Métropole Européenne de Lille (Lille-Roubaix-Tourcoing), visites apprenantes, rencontre d'acteurs publics et privés.

4. Informations pratiques

Évaluation

À l'issue de la formation, les personnes ayant satisfait aux critères d'évaluation reçoivent le Diplôme d'établissement délivré par l'EPHE - PSL, en partenariat avec Sciences Po Lille.

Les critères d'évaluation reposent sur :

- une épreuve écrite et une épreuve orale qui valident à la fois les modules 1 et 2.
- un rapport de synthèse, qui valide le module 3. C'est un travail écrit, individuel, prenant la forme d'un constat sur le parcours de formation suivi.

La moyenne de ces 3 évaluations donne la note finale. En cas de note au-dessous de la moyenne, l'apprenant se soumet à un contrôle lors de la session de rattrapage organisée dans le cadre de cet enseignement.

Lieux de la formation

Les cours se déroulent à l'EPHE - PSL et à Sciences Po Lille selon les modules :

- pour les modules 1 et 2 : à Paris, sur 2 sites de l'EPHE - PSL (Campus Condorcet, Maison des Sciences de l'Homme)
- pour le module 3 : à Lille, site de Sciences Po Lille.

Modalité de suivi des enseignements

Tous les enseignements sont dispensés en comodal synchrone (hormis le séminaire de terrain à Lille), offrant la possibilité de suivre chaque séance soit en présentiel soit à distance. Les liens de visioconférence sont envoyés par l'IREL la veille de chaque séance.

Assiduité

L'assiduité implique la présence régulière aux cours en salle ou à distance et la présence aux examens. La session de rattrapage n'est ouverte qu'aux apprenants qui se sont présentés en première session (ou qui ont justifié leur absence par un motif impérieux).

Calendrier de la formation en 2025-2026

- Rentrée pédagogique : 19 septembre 2025
(Campus Condorcet, bâtiment Nord, Aubervilliers)
- Fin du 1^{er} semestre : 6 février 2026
- Fin du 2^e semestre : 5 juin 2026

Le calendrier détaillé et les indications de salles seront envoyés aux inscrits après la validation de leur candidature.

Vos contacts

Responsable pédagogique du diplôme :

Stéphanie Laithier

stephanie.laithier@ephe.psl.eu

Direction de la formation continue

(inscription administrative, conditions et modalités de financement) :

Yohann Coliné

formation.continue@ephe.psl.eu

+33 (0)1 53 63 61 67

Secrétariat pédagogique du diplôme :

Louis Hourmant

irel@ephe.psl.eu

+33 (0)1 88 12 02 99

Adresse postale de l'IREL (secrétariat pédagogique) :

IREL, Campus Condorcet, Bâtiment de recherche Nord, 14 cours des Humanités
93322 Aubervilliers cedex

Sciences Po Lille

(dans le cas d'une inscription au module 3 sans inscription au DE) :

formationcontinue@sciencespo-lille.eu

Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi : 10h-12h / 14h-17h

Avantages induits

- Accès au programme 2025-2026 des **Conférences de l'IREL** (programme à la carte sur les religions et la laïcité) et aux Mercredis de l'IREL (présentations mensuelles de livres sur l'actualité des religions et de la laïcité)
- Accès aux conférences Formation Continue de Sciences Po Lille (en présentiel)
- Accès à l'**Humathèque** du Campus Condorcet

IREL-EPHE

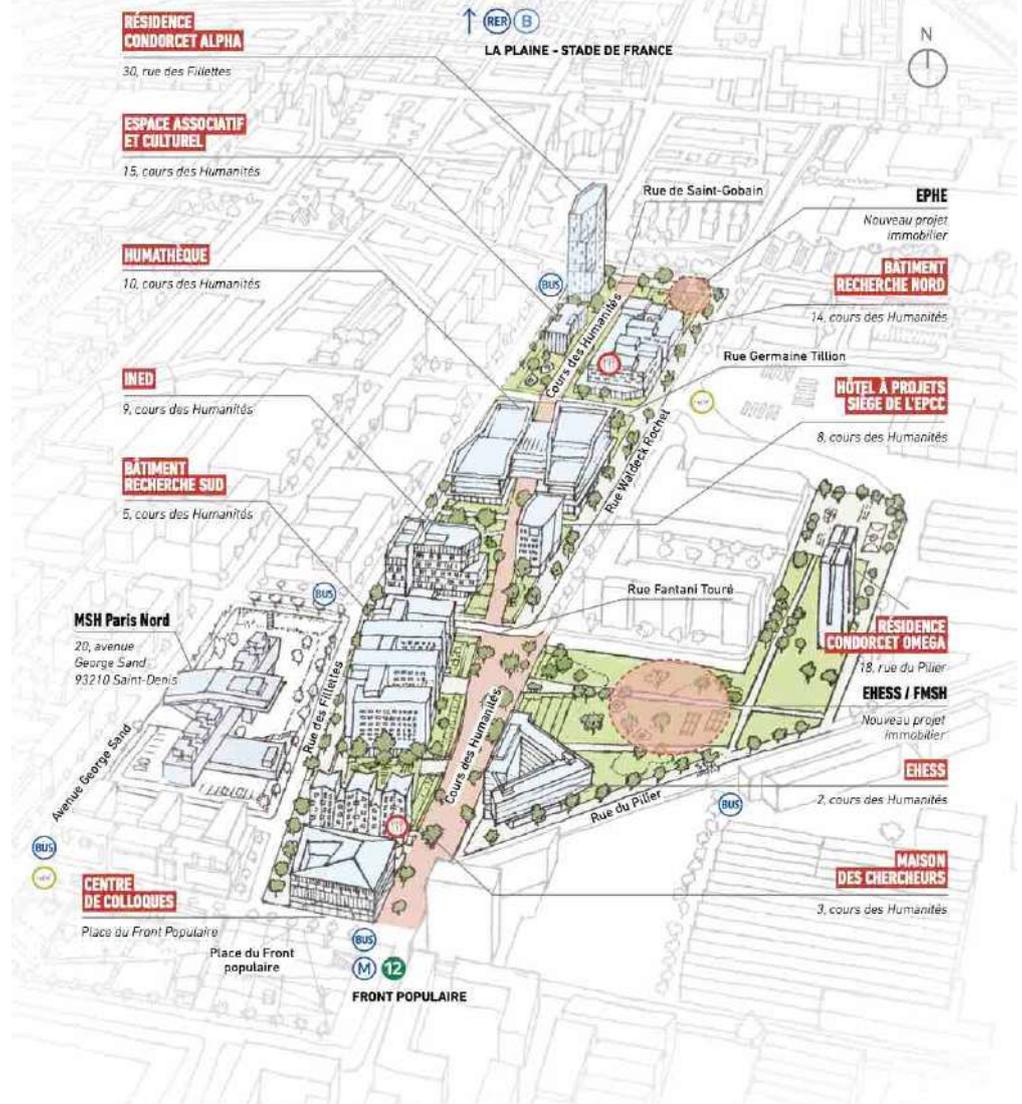
Campus Condorcet,
Bâtiment Recherche Nord
14 cours des Humanités
93322 Aubervilliers cedex

Tel 01 88 12 02 99

Accès :

métro ligne 12
(Front Populaire).
bus 139, 239
(arrêt Montjoie-
Germaine Tillion)

LE CAMPUS CONDORCET À AUBERVILLIERS

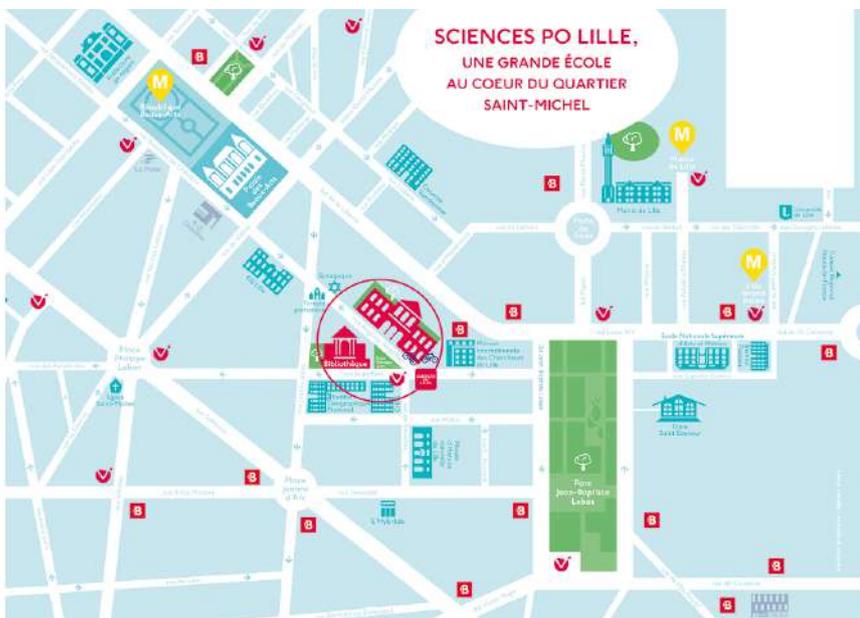


Sciences Po Lille

9 rue Angellier
59000 Lille

Accès :

métro ligne 1
(République Beaux-Arts
à 5 minutes à pied)
gare Lille-Flandres
à 10 minutes à pied



Un établissement d'enseignement certifié



L'École Pratique des Hautes Études (EPHE-PSL) est réputée satisfaire à l'obligation de la certification qualité (article L6316-4 du *Code du travail*) pour ses actions qui concourent au développement des compétences des usagers. Elle est certifiée Qualiopi. Toutes les formations de l'IREL, en tant qu'institut de l'EPHE, peuvent donc obtenir un financement public.

Qualité des actions de formation

L'EPHE-PSL est engagée dans une démarche d'amélioration continue, centrée sur la qualité du service rendu à l'utilisateur. La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit une obligation de certification des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés.

Établissement de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'EPHE-PSL, évaluée par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres), est légalement réputée avoir satisfait au Référentiel National Qualité, pour l'ensemble des 7 critères, et des 32 indicateurs :

- Conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus ;
- Identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations ;
- Adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre ;
- Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
- Qualification et développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations ;
- Inscription et investissement du prestataire dans son environnement professionnel (veille réglementaire, emplois, innovation pédagogique) ;
- Recueil et prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées (satisfaction des publics).

L'EPHE-PSL est référencée dans la liste unique des organismes de formation, et peut se prévaloir de la réputation Qualité. La marque Qualiopi, créée par l'État français, atteste de la conformité de l'établissement avec le Référentiel National Qualité.

Garantie de qualité pour les usagers

La Marque Qualiopi reconnaît à l'échelle de l'enseignement supérieur public la qualité des processus déployés lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi :

- des actions de formation,
- de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),
- de la formation par apprentissage.

La conformité, la fiabilité et l'accessibilité des formations de l'EPHE-PSL sont ainsi garanties.

Qualiopi permet aux usagers de pouvoir prétendre à une prise en charge financière des frais de leur formation, sous réserve de répondre aux conditions d'éligibilité (Mobilisation des fonds publics et mutualisés : financement par un opérateur de compétences, la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, les régions, la Caisse des dépôts et consignations, Pôle emploi ou l'Agefiph).